



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCÈS-VERBAL

**DE LA SÉANCE DU CONSEIL
GÉNÉRAL DU 3 DECEMBRE 2013**



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 3 DECEMBRE 2013

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. Alain Carrupt.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices et aux auditeurs, plus particulièrement au Conseil communal d'Autafond incorporé. Il salue la présence de M. Velko Stockel, nouveau conseiller général, assermenté tout récemment par M. le Préfet.

Le Président adresse ses souhaits de bienvenue à Mme Nicole Rüttimann, représentante de la presse.

Au nom du bureau et des membres du Conseil général, il transmet ses sincères condoléances à M. Jean-Paul Meyer, conseiller général, qui a perdu sa maman, ainsi qu'à son épouse Mme Anne-Lise Meyer, conseillère communale.

Le Président excuse l'absence de M. Benoît Robatel du groupe PDC et de M. Dominique Schaller du groupe PS.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Fabienne Aeby, secrétaire, que 28 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour.

Le Président rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée par pli personnel avec le message relatif à l'ordre du jour, 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le flash d'information de novembre 2013, distribué à tous les ménages. Un ordre du jour modifié a été adressé le 21 novembre et des propositions supplémentaires de modification de l'ordre du jour seront faites. Ces documents, relatifs aux points rajoutés, n'étaient pas en possession du bureau lors de la première convocation.

Le Président invite le Conseil communal et/ou l'administration communale à fournir, à l'avenir, au bureau l'ensemble des documents suffisamment tôt afin de respecter les délais de convocation.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

M. Schenevey, syndic, transmet au nom du Conseil communal et de la commission d'aménagement, ses sincères condoléances à M. Jean-Paul Meyer.

Au nom du Conseil communal et de l'administration, M. le Syndic présente ses excuses concernant les désagréments causés par les modifications de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance seront enregistrés et leur demande de remettre à la secrétaire les interventions écrites qu'ils développeront au cours de la séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Concernant l'ordre du jour, sur demande de la commission financière, le bureau propose au Conseil général de rajouter un point 4.7 : rapport sur des emprunts.

Il y a une autre modification de l'ordre du jour qui a été transmise lors de la séance du bureau. Elle concerne un des messages, no 2013 – 710 – 06, collecteur de la Rosière.

M. Dominique Corpataux explique que le Conseil général aura constaté qu'une demande de crédit pour la réalisation du collecteur de la Rosière a été faite mais un fait nouveau est intervenu dans le dossier du collecteur de la Rosière.

En date du 14 novembre 2013, le Service de l'Environnement a précisé à la Société de laiterie de Belfaux que la zone de protection de leur captage du Rio du Châno n'est officiellement pas légalisée, ceci malgré son inscription au cadastre cantonal.

Plusieurs conditions rendent la légalisation de cette zone de protection plus difficile aujourd'hui, en particulier la présence de la ligne de chemin de fer, d'une route à fort trafic et de plusieurs bâtiments en zone S2 et S3. La Société de laiterie devrait également investir dans l'assainissement de ses installations afin de continuer son exploitation. Une séance commune entre la Société de laiterie, le SEn et la commune aura lieu dès que possible afin d'effectuer une pesée des intérêts de chaque partie dans ce dossier.

Pour le projet de collecteur de la Rosière, un abandon éventuel du captage de la Société de laiterie aurait une incidence importante. Il permettrait de réduire les coûts de réalisation et de permettre diverses options de réalisation, spécialement pour les bâtiments hors-zone, qui ont un impact important sur les aspects techniques et financiers.

Plutôt que de proposer un montant maximal sur un objet qui a été traité en 1997, ce fait nouveau fait en sorte qu'il est nécessaire d'obtenir un crédit d'étude afin d'étudier et de proposer un dossier bien ficelé pour une demande de crédit.

Le Président ouvre la discussion générale concernant l'ordre du jour de la séance, tout d'abord le point 4.3 collecteur des eaux usées La Rosière, décision seulement sur le crédit d'étude et non pas sur le crédit pour la réalisation.

M. Alain Bise demande s'il s'agit d'une modification de l'ordre du jour.

Le Président répond qu'il s'agit d'une modification du message porté à l'ordre du jour et de la nature de la décision.

M. Alain Bise souhaite donc intervenir, au nom du groupe PDC-Futuro, pour demander une modification de l'ordre du jour sous la forme d'une motion d'ordre. Cela concerne le point 4.3 du chapitre budget 2014 soit : « le collecteur des eaux usées La Rosière ».

Le groupe PDC-Futuro propose de diviser le point 4.3 de l'ordre du jour en deux sous chapitres soit :

- Sous chapitre premier : 4.3.1 crédit d'étude pour actualisation du projet et préparation du dossier de mise à l'enquête pour un montant de CHF 12'000.--
- Sous chapitre deux : 4.3.2 crédit d'investissement à la réalisation du collecteur d'eaux usées La Rosière pour un montant maximal de CHF 511'500.--

Il propose aussi que les deux sous chapitres du point 4.3 de l'ordre du jour soient votés séparément.

A moins que le sous chapitre deux 4.3.2 soit rayé de l'ordre du jour, ce serait différent. Sinon il maintient sa motion.

Le Président rappelle qu'il y a 2 éléments :

- Le nouveau message du Conseil communal qui porte uniquement sur le crédit d'étude et qui exclut le crédit de réalisation
- La motion d'ordre

M. Pascal Marchon relève qu'est en jeu la fin ou la poursuite du captage de la Société de laiterie et qu'il y a quelques abonnés privés qui bénéficient de ce réseau d'eau. Est-ce que ce crédit d'étude va tenir compte des conséquences pour la Société de laiterie et pour les quelques abonnés privés qui bénéficient de cette adduction d'eau. Il aimerait quelques précisions.

Malheureusement, M. Corpataux ne peut pas donner beaucoup de précisions car l'information est relativement neuve. Il a pris contact avec le responsable du captage de la laiterie M. Bovigny pour savoir comment se prononçait la Société de laiterie. Actuellement, elle a évalué grossièrement les frais nécessaires pour l'assainissement de son réseau. Elle se rend compte que ce sont des frais élevés qui ne pourraient plus rendre raisonnable l'exploitation de ce réseau. Bien sûr que les abonnés actuels doivent avoir une solution de remplacement. Il est évident que le jour où ce captage est abandonné, il y aura un raccordement à l'eau de la commune. Par contre, les indications liées à son réservoir et à l'état de son réseau, ce sont des choses qui doivent encore être étudiées et qui sont de son ressort. Ce que l'on a déterminé jusqu'à présent, c'est qu'il y aura une réunion commune avec le SEn, qui est le partenaire qui a soulevé le fait que la zone n'était pas légalisée convenablement, la commune et les responsables de la Société de laiterie pour déterminer comment on va de l'avant et quelles sont les options. C'est quand même un processus qui va prendre un certain temps. Les choses vont, pour l'instant, continuer tel quel. Par contre, le crédit d'étude de CHF 12'000.-- est destiné à déterminer comment gérer la partie communale qui sera indépendante de la partie de la Société de laiterie. Par contre, cette partie communale va être...captage ou pas. Finalement la solution technique est complètement différente. Il y a aussi un élément important, c'est la maison « Oertlib », anciennement Schmid, qui est de l'autre côté de la ligne de chemin de fer. S'ils n'ont plus besoin de faire un pousse tube sous la voie pour évacuer leurs eaux, ils auront une solution plus simple avec une mini step. Par contre, du moment qu'ils ne sont plus raccordés au collecteur implique une solution différente au niveau du financement.

M. Georges Baechler est surpris de recevoir ce message. Il indique qu'il est dit qu'on ne sait pas si la Société de laiterie va garder son eau ou pas. Mais ça ne va rien changer, on ne peut plus laisser couler ces eaux usées. Ce collecteur sera quand même mis en place plus tard.

Au sujet du collecteur, M. Corpataux indique que les conditions qui font qu'il faille un collecteur sont toujours là sauf qu'il ne s'agit pas du même collecteur. C'est pour ça qu'on ne peut pas aller aujourd'hui dans le sens d'un collecteur qui traverse une zone de captage alors que la solution technique est toute différente s'il n'y a pas de captage. C'est en tout cas un des éléments majeurs. Après, il y a d'autres options qui se posent qui doivent également être prises en considération ceci en accord avec les propriétaires concernés par ce collecteur.

Mme Andrea Felder pense que, dans l'ensemble, le report de discuter de la pose du collecteur est justifié et elle ne va pas le remettre en question. Il va falloir voir si l'installation change. Ce qui lui fait souci c'est le report que cela implique. Aujourd'hui on discute uniquement d'un montant pour une offre d'étude, il faudrait vraiment qu'on regarde comment est-ce que l'on continue au niveau planification, pas qu'il y ait nouveau des années et des années qui passent. Ça fait 15-17 ans que c'est en route et maintenant de nouveau il y a report. Elle n'a rien contre ce report. Elle pense qu'il est justifié, mais il faut vraiment que lors de la prochaine séance la suite de ce dossier soit discutée pas que ce soit reporté à dans 15 ans.

M. Corpataux déclare que le Conseil général n'est pas sans savoir que le SEn est très impliqué dans ce dossier et il ne va pas le laisser non plus traîner mais c'est aussi un partenaire dans la discussion au sujet du captage. Il aurait apprécié que le SEn se pose la question de la légalisation de ce captage auparavant avant de nous imposer de faire un collecteur alors que les conditions ne sont pas claires. Une discussion très claire avec plusieurs intervenants est nécessaire afin d'aller de l'avant.

Mme Felder demande si on peut modifier l'ordre du jour et demander que lors de la prochaine séance le Conseil communal dise où en est le dossier et soumette une planification. Elle demande s'il est possible de reporter ce point de l'ordre du jour.

M. Corpataux pense qu'il peut engager le Conseil communal sur le fait que des informations seront transmises mais l'avancement dépendra des discussions entre les différents intervenants.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative à l'ordre du jour.

Le Président soumet au vote la proposition du Conseil communal de modifier l'ordre du jour 4.3 en ne proposant que le crédit d'étude. Elle est acceptée par 26 oui et 2 abstentions.

Le Président soumet la 2^{ème} modification de l'ordre du jour, c'est le rajout du point 4.7 un rapport sur des emprunts. Cette demande émane de la commission financière. Elle est acceptée par 21 oui et 7 abstentions.

Le Président soumet le rajout des points 5 à 12 de l'ordre du jour au vote. Le complément à l'ordre du jour est accepté par 26 oui et 2 abstentions.

1. Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2013

Comme il a été communiqué par courrier avec l'envoi de la convocation, un problème technique a empêché les débats d'être enregistrés. Le procès-verbal a été établi sur la base des notes prises par Mme Aeby et celles remises par les membres du Conseil général et du Conseil communal ayant fait des interventions. Même si le procès-verbal contient des décisions prises ainsi que l'essentiel des interventions, le bureau est conscient que le procès-verbal n'est pas aussi complet qu'à l'habitude notamment en ce qui concerne les interventions spontanées. Le bureau fait appel à la compréhension générale et invite l'administration communale à prendre, à l'avenir, toutes les précautions voulues afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

Comme il a été porté à la connaissance du bureau que des conseillers généraux souhaitent pouvoir apporter des compléments et que des éléments provenant du Conseil communal manqueraient, le bureau, afin de ne prétérir personne et pouvoir établir un procès-verbal aussi complet que possible, vous fait la proposition suivante :

Le procès-verbal est mis au vote tel qu'il vous a été soumis, avec corrections et rajouts éventuels sur son contenu actuel, avec une réserve. Cette réserve c'est qu'un délai est accordé jusqu'au 31 décembre 2013 aux membres du Conseil communal et du Conseil général qui souhaiteraient apporter par écrit des compléments au procès-verbal. Ces compléments seront soumis à la prochaine séance du conseil général pour approbation et seront rajoutés, le cas échéant, sous forme d'avenant au procès-verbal.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 septembre 2013 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et propose aux membres du Conseil général d'approuver le texte du procès-verbal de la séance qu'ils ont tenue le 23 septembre 2013, moyennant la proposition d'intégrer les compléments dans un avenant au procès-verbal.

Au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 23 septembre 2013 est approuvé par 26 oui et 2 abstentions.

Le Président donne la parole à Mme Aeby, secrétaire, concernant les demandes de modification du procès-verbal qui lui ont déjà été transmises.

Mme Aeby indique qu'elle a reçu deux interventions faites lors du Conseil général du 23 septembre 2013.

Mme Josiane Berset, groupe PS, qui a dit ceci suite à l'intervention de Mme Anne-Lise Meyer :

M. le Syndic a parlé, tout à l'heure, de l'évolution du nombre d'habitants à Belfaux, il y dit les chiffres de 3'500 habitants en 2030. Dans les tableaux que vient de présenter Mme Meyer, on peut être étonnés que les projections concernant le nombre de classes et le nombre d'élèves s'arrêtent déjà en 2016.

Ses questions :

- Selon les tableaux présentés, les prévisions en matière d'infrastructures scolaires ne vont pas plus loin qu'en 2016, est-ce bien le message que l'on peut comprendre ce soir ?
- Dans le domaine scolaire, la commune dispose-t-elle de chiffres qui permettent des projections à plus long terme ?

Le Président soumet au vote ce complément au procès-verbal du 23 septembre 2013 qui est approuvé par 24 oui, 1 non et 3 abstentions.

La deuxième intervention vient de M. Frédéric Brülhart, groupe PDC-Futuro, qui déclare, sous le point 7 proposition :

Il propose de transmettre la proposition d'étudier la possibilité de mettre en place la porte d'entrée du côté nord de la commune afin d'améliorer la sécurité des personnes se rendant à l'arrêt de bus du Château-du-Bois. D'une part, la circulation étant limitée à 80 km/h sur un tronçon important situé entre le carrefour de la route du Châno et l'arrêt de bus en question. Pour rappel, ce tronçon n'est même pas desservi par un trottoir mais uniquement par une banquette de gravier.

Le Conseil général avait accepté de transmettre sa proposition au Conseil communal.

Le Président soumet au vote ce complément au procès-verbal du 23 septembre 2013 qui est approuvé par 26 oui, 1 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 septembre 2013 avec ces compléments et la proposition d'un avenant pour les compléments apportés jusqu'au 31 décembre 2013.

Le procès-verbal du 24 septembre 2013 est approuvé par 27 oui et 1 non.

2. Informations du Conseil général

Le Président informe qu'avec la convocation, le courrier de la commune de Corminboeuf a été joint avec la réponse du bureau; la planification des prochaines séances du Conseil général pour 2014 a été également transmise.

Le 4 novembre 2013, le bureau du Conseil général et le Conseil communal ont tenu une séance informelle, le but étant d'améliorer la collaboration. Cette rencontre a permis premièrement d'envisager une information lors de la première séance du Conseil général en début d'année sur les principaux dossiers qui seront traités par les commissions de l'aménagement, de l'énergie et de l'environnement. Deuxièmement, d'envisager pour les dossiers importants et, dans la mesure du possible, une information et discussion préalable au Conseil général. Troisièmement, de trouver un accord sur la planification des séances du Conseil général pour 2014 et sur les délais de transmission des documents, messages et projets d'ordre du jour au bureau du Conseil général. Quatrièmement de procéder à un

échange de vues sur la problématique de la fusion. Les deux parties ont jugé cette séance de manière positive et une nouvelle rencontre sera agendée en automne 2014.

Ensuite, le Président fait part de la démission du conseil de l'agglomération de Fribourg de M. Florian Emonet qui annonce son déménagement en juillet 2014 et qu'il ne sera plus en mesure de représenter la commune de Belfaux. Il adresse ses remerciements au conseil, au comité ainsi qu'à tous les collaborateurs de l'Agglo Fribourg pour l'engagement dont ils font preuve. Il conviendra donc de lui trouver un successeur à partir du 1^{er} juillet 2014.

Informations du Conseil communal

Le Président donne la parole au Conseil communal pour informer les membres du Conseil général sur différents objets de son administration.

AMENAGEMENT

M. Jean-Bernard Schenevey, syndic, aurait souhaité pouvoir parler du PAL et dire que tout avance pour le mieux mais ce n'est pas vraiment le cas car la LAT et l'ordonnance vont certainement créer des ralentissements si ce n'est pas plus pour l'évolution du dossier. toutefois, vous avez certainement pris connaissance des préavis des cantons, des villes et des communes qui étaient adressés aux services fédéraux concernés dont l'ARE qui rejettent assez massivement toute cette programmation avec divers arguments, dont notamment un danger du point de vue économique et bien d'autres.

Ce qui lui fait dire que probablement le dossier avance moins vite que ce qui était prévu. En effet, il avait été prévu l'effet anticipé de certains plans pour certaines zones qui sont mises en zone à Belfaux. Une séance, notamment celle de l'ASPAN à Berne, où étaient présents Mme Aeby et lui-même, on a entendu dire que ces effets anticipés seraient suspendus pendant la durée du moratoire de 5 ans, qui impose au canton de valider les nouveaux plans directeurs cantonaux.

FUSION

M. Jean-Bernard Schenevey, syndic, relève à nouveau la présence du Conseil communal, in corpore, d'Autafond pour une raison bien précise. Vous savez certainement que M. le Préfet a élaboré un plan de fusion qui prévoit une commune de la région Sarine Nord, composée de 5 communes (Autafond, Belfaux, La Sonnaz, Grolley et Ponthaux). Plusieurs discussions entre les Syndics de ces communes ont lieu régulièrement et ils se sont rendu compte que dans les délais prescrits par la loi pour l'encouragement à la fusion, un projet de fusion de ces 5 communes ne sera pas possible. Le problème principal réside dans l'appartenance de la future commune à l'Agglo. Des discussions sont en cours, un comité de pilotage qui émane des communes du canton et de l'Agglo est en marche pour essayer de décanter ce problème, de présenter des propositions, par exemple une proposition de financement à 2 cercles. C'est-à-dire un cercle central qui paierait d'une certaine manière que d'une manière plus importante les communes de la 2^{ème} ceinture. Ceci permettrait éventuellement de continuer les discussions « fusion » que ce soit Sarine Nord, Sarine Ouest et autre.

Dans cette attente, les Conseils communaux d'Autafond et de Belfaux se sont rapprochés un peu plus particulièrement et ont décidé, dernièrement, d'engager une étude de fusion à partir de 2014.

M. le Syndic félicite le Conseil communal d'Autafond d'être venu ce soir et promet que le Conseil communal de Belfaux fera pareil lors de son assemblée communale.

NOUVEAU BÂTIMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Mme Rose-Marie Probst informe les membres du Conseil général que les travaux de transformation du bâtiment de l'ex banque Raiffeisen touchent à leur fin. Le déménagement aura bien lieu les 12 et 13 décembre 2013, comme prévu. Des améliorations ont été réalisées que vous aurez le loisir de voir lors de portes ouvertes et inauguration qui auront lieu dans le courant du printemps.

PROPOSITION : ROUTE DES PRES

M. Dominique Corpataux indique que dans sa proposition no 27, M. Jean-Paul Bossy de mandait au Conseil communal d'étudier l'élargissement et l'assainissement de la route des Prés, du giratoire jusqu'à la déchetterie et de présenter un projet chiffré.

Le Conseil communal considère que cette étude et une éventuelle réalisation doivent se faire en même temps que l'étude et la réalisation du projet Valtraloc Mouton – La Sonnaz, ceci afin de bénéficier des synergies dans la négociation avec les propriétaires fonciers tout comme la réalisation.

Le Conseil communal soumettra donc des propositions en parallèle à l'étude Valtraloc, probablement à la séance des comptes.

COMMISSION DE L'ENERGIE

Le Conseil communal a continué ses démarches en vue de la certification cité de l'énergie. L'état actuel du bilan énergétique de la commune et les améliorations à entreprendre afin d'obtenir la certification seront présentés le lundi 16 décembre à la commission des Énergies par le bureau Planair.

Projet de parc éolien à Misery et à Belfaux :

Vous avez certainement entendu dans la presse les problèmes de la société Ennova. Le Conseil communal est en contact avec la société Ennova à propos du parc éolien sur Misery et son extension possible en forêt de Belfaux.

Malgré les péripéties liées à la participation des SIG au capital d'Ennova et à leur retrait, la société a retrouvé d'autres partenaires et continue avec ses projets en cours, en particulier avec Misery et Belfaux. Les conditions relatives au projet sur Belfaux et à la participation de la commune au capital de la société locale de projet restent inchangées, soit une participation au capital sans participation financière. Suite à l'abandon des SIG, le Groupe E pourra entrer dans ce capital, ce qui est une information importante comme le Groupe E est notre partenaire quasi-institutionnel en matière d'énergie.

Sur préavis de la commission des énergies, le Conseil communal a accepté d'aller de l'avant et d'étudier un projet de convention avec Ennova pour la réalisation de ce projet pilote en forêt, tout en demandant à ce que des études d'impact envers la faune et envers la population soient effectués. Le Conseil communal est conscient que la forêt est une zone de détente et de tranquillité et que les nuisances potentielles d'une à deux éoliennes doivent être clairement évaluées avant la réalisation.

ROUTES

La commission des routes s'est penchée sur l'étude des endroits dangereux sur la commune. Un questionnaire avait été envoyé aux parents. Une demande d'offre pour l'étude d'un concept de modération dans toute la commune est en cours. C'est une démarche nécessaire afin de pouvoir légaliser de nouvelles zones 30. Le coût de CHF 30'000.-- n'a malheureusement pas pu être maintenu au budget 2014. Il sera réévalué pour 2015.

M. Marc Lüthi a hérité du problème de l'étude et des mesures à prendre concernant pour accompagner les enfants au carrefour du Centre. Le Conseil communal a décidé de donner le mandat à la commission scolaire pour chercher des solutions.

CULTURE

La première soirée de l'Avent a eu lieu le 1^{er} décembre chez Mme et M. Christine et Jean-Bernard Schenevey, à Cutterwil, la prochaine aura lieu à l'établissement horticole Alain Angéloz Sàrl, puis sous le préau de l'école avec la fanfare La Lyre et pour terminer à la Paroisse.

Une sortie des personnes âgées a eu lieu avec 80 participants qui a été très appréciée et M. Lüthi souhaite la maintenir le plus longtemps possible.

ASSAINISSEMENT BUTTES DE TIR 300 M

M. Christian Maître répond à la proposition n° 27a du 4.12.2012 de M. Jean-Paul Bossy.

Des contacts ont été pris avec Geotest à Givisiez, Triform SA, à Fribourg, et le Service de l'environnement de l'Etat de Fribourg. Les informations reçues et confirmées indiquent :

- Les subventions ne sont accordées que pour l'assainissement, pas pour les récupérateurs de balles.
- Les subventions fédérales et cantonales sont respectivement de CHF 8'000.-- par cibles et CHF 5'333.35 (2/3 des fédérales).
- L'installation de récupérateurs est obligatoire pour le 31 décembre 2020 au plus tard, autrement il sera interdit de continuer à utiliser le stand de tir.
- Si des récupérateurs sont installés, l'assainissement peut être reporté aussi longtemps que le stand de tir sera utilisé. En cas de mise hors service, l'assainissement sera obligatoire dans les 5 ans après cette mise hors service. Des subventions seront également accordées dans ce cas.
- Des estimations indiquent que l'assainissement et les récupérateurs de balles coûteraient environ CHF 431'000.--. Après déduction des subventions de CHF 160'000.-- pour 12 cibles, le solde à charge des communes utilisant le stand de tir serait de CHF 271'000.--, dont CHF 56'300.-- pour Belfaux. L'installation des récupérateurs sans assainissement coûterait environ CHF 63'000.--, dont CHF 13'463.-- pour Belfaux.

Le Conseil communal a décidé de ne pas prévoir pour le moment l'assainissement de la butte de tir à 300 m. Comme seule l'installation de récupérateurs de balles est obligatoire au plus tard à la fin 2020 pour continuer à utiliser le stand de tir, le Conseil communal fera les démarches nécessaires auprès des communes utilisant ce stand de tir, à savoir Au ta-fond, Belfaux, Chésopelloz, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Grolley, La Sonnaz et auprès de la Société de tir à 300m pour discuter de leur participation au financement de cette installation ainsi que de l'année de sa réalisation. Cette installation pourrait se faire sur un budget de fonctionnement annuel et non pas par provisionnement pendant plusieurs années.

DECHETTERIE

Le permis de construire a été délivré par la préfecture en date du 18 novembre 2013. Les travaux seront donc réalisés courant mars/avril 2014, de manière à disposer de cette nouvelle déchetterie au début mai 2014, quand les branchages, gazons, etc seront à nouveau un sujet actuel.

Le véhicule prévu a été commandé auprès de Christan SA, à Chandon. Il s'agit d'un modèle Weidemann T4512, avec 4 roues motrices, bras télescopique, benne à grappins, porte-palettes et lame-poussoir.

La commission de l'environnement s'est posé la question pourquoi tout jeter ? Le samedi 24 mai 2014 aura lieu à la déchetterie une journée vide-greniers. Les habitants des communes de Belfaux, Autafond et La Sonnaz peuvent y participer en tant que vendeurs. Par contre, tous les visiteurs et acheteurs de la région voire de la Suisse sont les bienvenus.

Le FC Etoile sportive va participer en organisant des boissons et une petite restauration à la buvette du foot.

Le Président clôt la discussion générale relative aux informations du Conseil communal.

3. Modifications des statuts de l'association des communes pour le Service social régional

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations en plus de celles qui figurent dans le message qui a été adressé aux membres du Conseil général.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Jean-Paul Bossy déclare que le groupe PDC-Futuro a pris note de la modification des statuts proposés par l'Assemblée des délégués des communes de la Sonnaz pour le Service social régional qu'elle préavise favorablement.

Cependant au niveau de la présentation, le groupe PDC-Futuro aurait souhaité, pour une meilleure compréhension du fonctionnement de cette association, que tous les articles soient présentés et pas seulement ceux qui sont censés être modifiés.

En effet, la seule lecture des articles modifiés ne permet pas aux membres du Conseil général de se prononcer en parfaite connaissance de cause sur les modifications proposées lorsque celles-ci sont sorties de leur contexte. Cela est d'autant plus gênant que les conseillers généraux, du moins les nouveaux, élus avec la législature en cours, ne disposent pas des anciens statuts.

Le groupe PDC-Futuro demande au Conseil communal qu'à l'avenir toutes modifications de statuts, de règlements, de conventions et autres soient publiées avec le nouveau texte dans son intégralité, en regard de l'ancien texte.

M. Jean-Bernard Schenevey, syndic, déclare que le Conseil communal ne peut que soutenir cette proposition.

Le Président soumet à la discussion article par article les statuts. Aucun commentaire n'est formulé.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur la modification des statuts de l'association des communes pour le service social régional.

Au vote, le Conseil général accepte, par 25 oui, 1 non et 2 abstentions, la modification des statuts de l'association des communes pour le Service social régional.

4. Budgets 2014

4.1. Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissement 2014

Le Président donne la parole à Mme Anne-Lise Meyer, conseillère communale responsable des finances, pour la présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements 2014.

Le budget de fonctionnement que le Conseil communal propose au Conseil général boucle avec un solde négatif de CHF 189'396.--, pour un total des charges de Fr. 10'904'331.-- et des produits de Fr. 10'714'935.--.

Finances et impôts (revenus)

Pour l'évolution de l'impôt, le Conseil communal a suivi les prévisions que le canton lui a fournies et a tenu compte de l'arrivée de nouveaux citoyens.

L'augmentation prévue est d'à peine 1%.

Répartition des charges entre les différents dicastères

Elle se présente comme suit de :

<u>Chapitre</u>	<u>Pourcentage</u>
Administration générale	9%
Ordre public	4%
Enseignement et formation	36%
Culte, culture et loisirs	3%
Santé	9%
Affaires sociales	14%
Transports et communications	7%
Protection et aménagement de l'environnement	11%
Economie	1%
Finances et impôts	<u>6%</u>
T o t a l	100%
	=====

Charges liées

L'évolution des charges liées est de 4.16% par rapport au budget 2013.

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement pour l'année 2013 s'élève à Fr. 155'437.--.

Investissements

Les investissements que le Conseil communal propose au Conseil général, ainsi que les reports d'investissements s'élèvent à CHF 906'000.-- pour les dépenses et pour les recettes à CHF 495'853.-- pour les recettes.

Dans les investissements, le montant prévu pour le collecteur La Rosière a déjà été supprimé.

Dettes

La dette probable au 31 décembre 2014 est de Fr. 9'077'245.--.

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport concernant le budget 2014.

Dans son rapport, lu par M. Dominique Stohr, la commission financière déclare avoir pris connaissance du budget de fonctionnement et des explications de Mme Anne-Lise Meyer lors de la séance du 20 novembre 2013 ainsi que des détails figurant dans les différents chapitres. La commission financière remercie Mme Anne-Lise Meyer pour l'excellent travail de préparation effectué et pour les réponses apportées aux questions.

Le Conseil communal a prévu un résultat négatif de CH 189'396.-- sur le budget de fonctionnement 2014. Ce déficit prévu représente 1.77% des revenus. Les charges liées aux communes et associations de communes (Agglo incluse) ainsi que les charges liées à l'Etat ont augmenté d'environ 4.2% et représentent une part toujours plus importante des charges totales (à présent 54.9%). D'une manière générale, l'augmentation des charges est supérieure à la progression des revenus.

La volonté du Conseil communal étant toujours de ne pas augmenter les impôts, la commission financière demande au Conseil communal de bien surveiller cette évolution, d'autant plus que 2014 est la dernière année où les charges liées à l'Etat seront en partie compensées par une contribution pour la mise en place d'une 2^{ème} année d'école enfantine.

La capacité d'autofinancement 2014 – en très nette diminution par rapport à l'exercice précédent – s'élève à CHF 155'437.-- (après déduction du déficit prévu).

La commission financière demande au Conseil communal de procéder à une analyse rigoureuse de chaque dépense afin d'obtenir un résultat équilibré pour cet exercice.

La commission financière propose au Conseil général d'accepter le budget 2014.

Le Président ouvre la discussion générale sur l'entrée en matière.

M. Christophe Thode souhaite savoir concernant les documents qu'il a reçus pour la préparation, vu que Mme Meyer a indiqué qu'elle avait procédé à la modification des montants, il ne s'agit donc plus des mêmes chiffres.

Mme Meyer répond en effet que ce ne sont plus tout à fait les mêmes chiffres mais ils seront affichés au moment des investissements. Il y a également le report des investissements qui a changé.

4.2 Budget de fonctionnement 2014

Chaque chapitre doit être présenté sous forme de graphique. Certaines explications sur les montants prévus au budget ont été déjà données dans le livret des budgets. Toutefois, Mme Meyer et les membres du Conseil communal restent à disposition pour répondre à vos questions.

Le Président ouvre la discussion générale après chaque rubrique comptable.

0. Administration

1. Ordre public

2. Enseignement et Formation

3. Culte, culture et loisirs
4. Santé
5. Affaires sociales
6. Transports et communications
7. Protection et aménagement de l'environnement
8. Economie
9. Finance et impôts

Mme Josiane Berset souhaite savoir, sous le point 90.400.4 etc où il est mentionné *...autres éléments en notre possession*, quels sont ces éléments.

Mme Meyer répond que ça concerne aussi les points 400.1.0 et 400.1.1, ce qui fait qu'une estimation des entreprises a été faite, la moyenne des années plus l'estimation des revenus des entreprises qui sont données. C'est pour ça qu'on ne met pas le montant des impôts des estimations des entreprises, c'est totalement confidentiel.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 9.

Le Président passe en revue les investissements prévus au budget 2014 qui sont les suivants :

4.3 Collecteur des eaux usées La Rosière

Le Président précise que le Conseil général se prononce uniquement sur le crédit d'étude de CHF 12'000.--.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Jean-Paul Meyer déclare que le Mouvement Arc-en-ciel est satisfait de la modification de l'ordre du jour ne demandant que le vote d'un crédit d'étude de CHF 12'000.-- car cela correspond à la proposition qu'il voulait faire.

En effet, le devis de plus de CHF 500'000.-- pour le raccordement de 4 bâtiments paraît excessif, même si l'on tient compte que 3 de ces bâtiments sont situés en zone à bâtir, avec en plus une zone de protection des eaux. C'est pour cette raison qu'il accepte la demande de crédit pour réactualiser le dossier.

Plusieurs points techniques devront être éclaircis pour que les membres du Mouvement puissent voter la réalisation des travaux.

1. Apparemment le collecteur communal dessert individuellement les 4 parcelles concernées. Ne devrait-on pas partir du principe que le collecteur communal s'arrête en début de quartier, pour autant que les montants à charge des propriétaires restent raisonnables ? En s'arrêtant en début de quartier, il y aurait l'équivalence avec tout ce qui se fait dans la commune, puisque la collectivité ne dessert pas individuellement chaque parcelle d'un quartier ?
2. Lors de demandes de crédit pour la construction de canalisations d'eaux usées, le Conseil communal indique en général les taxes de raccordement qui seront perçues. Qu'en est-il dans le cas présent ?

3. Le système prévu de double manteau pour traverser la zone de protection S2 ne peut-il pas être remplacé dans l'état actuel de la technique par un système moins onéreux, du style tuyaux PE soudés qui offrent une garantie d'étanchéité suffisante ?
4. Quelle est la participation du propriétaire des captages pour les frais supplémentaires occasionnés par la présence du captage ?

Certains de ces points devront effectivement être revus en fonction des informations reçues ce soir.

M. Georges Baechler se permet de formuler quelques remarques concernant ce futur collecteur.

La commune de Belfaux compte sur son territoire un petit ruisseau protégé qui s'appelle Le Châno.

Encore actuellement, en l'an 2013, les eaux usées de quatre immeubles (représentant tout de même 7 appartements) se déversent en totalité dans ce cours d'eau. Sachant que l'on considère qu'un ménage de 2 personnes consomme en moyenne 100'000 litres d'eau par année, après un rapide calcul, cela représente tout de même plus de 700'000 litres d'eau usée qui se déversent dans ce ruisseau. Comme ce cours d'eau s'écoule à quelques mètres de captages d'eau potable et également au travers de divers pâturages, ceci occasionne un problème sanitaire évident!

Ce ruisseau se déverse ensuite dans La Sonnaz, rivière qui a été revitalisée il n'y a que très peu de temps.

Dans un document du Conseil communal, daté du 7 mars 1996, celui-ci disait :

« ...l'assainissement des eaux usées de ces quatre immeubles est une nécessité et devra être réalisé dans un délai raisonnable... »

Cela fait tout de même déjà 17 ans, cette situation n'est plus tolérable !

Pour toutes ces bonnes raisons, il espère avoir fait comprendre à quel point ce collecteur est indispensable.

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport concernant les investissements 2014.

Dans son rapport, lu par M. Dominique Stohr, la commission financière déclare que, après correction, la somme des investissements qui vont être soumis au vote s'élève à CHF 80'000.--. Le montant total des dépenses d'investissements s'établit ainsi à CHF 906'000.--.

En qui concerne le collecteur de La Rosière, la commission financière est favorable à l'actualisation du projet de collecteur de La Rosière et à la préparation du dossier de mise à l'enquête correspondant pour un montant de CHF 12'000.--.

La commission financière part du principe que le montant nécessaire à ce projet sera prélevé de la réserve constituée pour l'approvisionnement et la distribution d'eau potable et, de ce fait, propose au Conseil général d'accepter le crédit de CHF 12'000.-- ainsi que les emprunts y relatifs.

M. Frédéric Brülhart déclare que s'il a bien compris l'intervention de M. Baechler, la totalité des eaux usées de ces 4 immeubles se déverse dans ce ruisseau. S'il est bien informé, ce qu'il pense être, c'est uniquement les trop-pleins des fosses septiques qui devraient s'écouler dans le ruisseau. Ce n'est pas la totalité des eaux usées de ces maisons.

M. Dominique Corpataux confirme que ce sont bien les fosses septiques qui ne sont plus du tout à l'état de la technique. Mais il faut quand même souligner qu'il y en a encore énormément dans le canton de Fribourg car il y a toujours 15% des bâtiments qui sont assainis par ce genre de fosses septiques. Il ne nie pas qu'il faille entreprendre quelque chose mais ce n'est pas non plus un cas particulier.

Pour précision concernant le rapport de la commission financière, le financement sera pris sur les eaux usées et non sur l'eau potable.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote le crédit d'étude de CHF 12'000.--. Celui-ci est accepté par 26 oui et 2 abstentions.

4.4 Ancienne administration communale / travaux de modifications diverses pour adapter les dits-locaux qui seront dévolus aux besoins du milieu scolaire

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport.

La commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 32'000.--.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 32'000.-- ainsi que l'emprunt y relatif.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, il soumet au vote le crédit de CHF 32'000.-- pour les travaux de modification de l'ancienne administration communale.

Le crédit de CHF 32'000.-- est accepté à l'unanimité.

4.5 Valtraloc, demande de crédit complémentaire

M. Dominique Corpataux relève que la commune n'intervenait plus dans la zone du giratoire de la surface commerciale Coop-Denner. Ceci avec la réflexion suivante, c'est un montant relativement élevé, à charge de commune CHF 495'000.--, subventionné à 50% par l'Agglo. Par contre au vu du budget 2014, CHF 250'000.-- pour desservir une surface commerciale est un montant élevé à la charge de la collectivité. C'est pour ça que le Conseil communal a eu comme réflexion de dire que l'on doit reprendre contact avec les propriétaires de cette parcelle pour les rendre attentifs à cet aspect car finalement, il n'y aurait pas eu besoin de ce giratoire s'il n'y avait pas eu cette extension de zone. Une séance est prévue très prochainement avec les propriétaires à laquelle participera également le SPC.

C'est donc pour cette raison que le message présenté ne contient pas le projet de giratoire. Bien sûr si un arrangement pouvait être trouvé avec les propriétaires, le Conseil communal reviendra rapidement avec un complément de crédit pour l'étude et pour la réalisation.

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport.

La commission financière préavise favorablement la demande de crédit complémentaire pour l'étude du tronçon Valtraloc Mouton – Giratoire de la Sonnaz pour un montant de CHF 36'000.--.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit complémentaire de CHF 36'000.-- ainsi que l'emprunt y relatif.

M. Pascal Marchon déclare que le PS salue la présentation de ce dossier au Conseil général.

Cependant il se demande pour quelle raison attendre la séance des comptes pour présenter le crédit d'investissement pour le tronçon Le Mouton – Pont de La Sonnaz ? La participation du canton est importante, plus de 50% et les 50% de subventionnement de l'Agglo font que la part communale devient supportable par rapport aux avantages retirés. Ce projet est en attente depuis plusieurs années et le fait de le lier avec le giratoire prévu pour la station d'essence Coop et le commerce Denner risque de le faire reporter à nouveau.

La dangerosité de l'accès aux nouveaux commerces est évidente et il ne faut pas attendre des accidents plus graves ou un accident plus grave, avant de prendre des mesures.

Cependant le groupe socialiste ne comprend pas le manque d'anticipation du Conseil communal qui a accepté la réalisation de cet accès très dangereux lors de la demande de construire la station d'essence et le commerce. Sur ce tronçon de route, les véhicules circulent depuis toujours à grande allure. Aujourd'hui, le Conseil communal précise que la réalisation du giratoire ne se fera que si les propriétaires des commerces acceptent une participation financière. Si cette condition avait figuré dans le permis de construire, elle serait acquise. Il a déjà fallu un trottoir pour les piétons et c'est tous les citoyens qui ont payé.

Le groupe socialiste demande au Conseil communal d'entreprendre toutes les démarches nécessaires afin que cette participation financière des propriétaires devienne effective. D'autre part, ce giratoire desservira aussi la route d'Autafond et le groupe pose la question de savoir si la commune d'Autafond participera financièrement à cette réalisation ?

Le groupe socialiste se pose aussi la question de savoir si le montant demandé servira bien à l'étude du tronçon demandé, soit Le Mouton – La Sonnaz ? Sur les documents remis il y a des chiffres qui concernent ce tronçon mais aussi l'étude du giratoire d'Autafond et le groupe se pose la question de savoir avec quel crédit d'étude ces coûts ont-ils été définis ?

Mme Christiane Bapst trouve le message ambigu, d'une part le Conseil communal relève la dangerosité du tronçon et d'autre part, pour des raisons de trésorerie, la commune bloque les travaux à la hauteur du giratoire de La Sonnaz, sans régler le problème de sécurité important identifié. S'il arrivait un accident grave, est-ce que la responsabilité de la commune sera mise en cause ? N'y a-t-il pas de possibilité de sécuriser ce secteur, même provisoirement ?

Elle se dit surprise d'être sans réponse écrite à la question du 8 mai 2012, concernant le concept Valtraloc dont il est question à la page 31 du rapport de gestion 2011. Sa question est inscrite dans la liste des questions des membres du Conseil général, période administrative 2011-2016, années 2012-2013.

M. Corpataux répond tout d'abord à M. Marchon. Concernant le lien entre le giratoire et le délai potentiel, il n'y a pas de délai à tenir. Le Conseil général est au courant qu'il faut réaliser cet objet en 2015 si l'on veut bénéficier de la subvention de l'Agglo. C'est une décision qui a été prise et communiquée il y a longtemps. La planification est toujours de réaliser cet objet en 2015.

Quant à ce crédit d'étude, si on calcule bien et si on analyse le message dans les détails, un crédit d'étude de CHF 36'000.-- a été demandé mais dans l'ensemble c'est un montant de CHF 32'600.-- qui aurait dû être demandé. Par contre, on sépare les 2 objets et on a également parlé de la route des Prés. Il pense que c'est important d'avoir un peu de marge afin d'éviter de présenter un dépassement par rapport à cette étude.

Concernant la dangerosité, bien sûr le Conseil communal le reconnaît tout à fait. Mais par contre, il faut aussi se rendre compte que les finances de la commune sont ce qu'elles sont.

Concernant le manque d'anticipation du Conseil communal pour cet objet, il est vrai qu'il l'a repris dans cette législature et que le dossier était prêt, la demande de mise à l'enquête avait déjà été effectuée auparavant. Le SPC lui-même a également une part de responsabilité importante dans cet objet-là, en n'ayant pas vu la problématique et c'est de sa responsabilité aussi de soulever ceci. Dans le permis de construire, il y a une clause qui dit que ces aménagements sont d'ordre édilitaire. C'est une façon du canton de se décharger sur la commune mais sans prendre la responsabilité ou sans aider la commune à trouver des solutions qui soient convenables.

Globalement, le Conseil communal aurait pu mieux anticiper les choses, mais la situation est telle qu'elle est et maintenant on doit réagir.

M. Dominique Corpataux demande à Mme Christiane Bapst de rappeler sa question.

Mme Christiane Bapst donne lecture de sa question :

« Mme Christiane Bapst signale que sa question se rapporte au concept Valtraloc dont il est question à la page 31 du rapport de gestion 2011.

Dans le rapport de gestion, il est mentionné que, sur décision du Conseil communal, la réalisation de ce concept n'interviendra pas avant 2015, afin de permettre à la commune de bénéficier des subventions potentielles du fonds d'infrastructures fédéral, du canton et de l'Agglo.

Si l'on prend connaissance du procès-verbal du Conseil général du 4 décembre 2007, on constate que les crédits nécessaires aux travaux doivent être votés par le Grand Conseil.

Selon les informations parues dans le journal La Liberté, il y a deux ans, il semble que ces crédits ont été acceptés.

L'intervenante pose les questions suivantes :

A plusieurs reprises, le groupe Arc-en-ciel est intervenu par la voix de Mme Barbara Dousse pour la sécurité des piétons qui longeaient la route cantonale.

M. Claude Page, alors conseiller communal, avait informé le Conseil général du fait que des mesures de sécurité seraient prises avec le concept Valtraloc. Cette information figure au procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 avril 2008.

M. Dominique Corpataux signale, dans le rapport de gestion, qu'un projet a été déposé auprès du canton à la fin 2010 pour examen et qu'il n'y a toujours pas de réponse du canton.

Or, on entend dans le village que le Conseil communal veut sortir de l'Agglo.

L'intervenante déclare ne pas comprendre très bien que, d'un côté, le Conseil communal veut sortir de l'Agglo et que, de l'autre, il espère des subventions.

Mme Christiane Bapst déclare que, lorsque l'on se trouve sur le trottoir qui longe la route cantonale traversant le village, il y a un danger important et ne comprend pas que le Conseil communal repousse, depuis plusieurs années, des travaux qui permettraient d'assurer la sécurité pour nos enfants et des piétons en général.

Est-ce que le Conseil communal veut attendre qu'il y ait un accident grave comme, malheureusement, ce qui s'est passé à Granges-Paccot ?

Lors d'une séance du Conseil général, M. Claude Page, alors responsable des routes, a signalé à ses membres que le canton allait refaire la route cantonale et que la commune ferait le concept Valtraloc en même temps.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

A quelle date, le projet a-t-il été déposé au canton ?

Est-ce que le Conseil communal a eu des contacts avec le canton pour savoir pourquoi il n'y avait pas de réponse ?

Le Conseil communal parle de subventions potentielles de l'Agglo. Qu'est-ce que ça veut dire ?

Quel est l'avis de la commission des routes ?

Est-ce que le Conseil communal peut donner au Conseil général plus d'informations sur le projet déposé au canton ?

De nombreuses questions sur la sécurité sur la route cantonale sont posées depuis plusieurs années, c'est un sujet qui préoccupe le Conseil général.

Mme Christiane Bapst pense que le Conseil communal ne devrait pas attendre qu'un accident se produise avant d'entreprendre des travaux, d'autant plus qu'un projet est déjà déposé au canton.

L'intervenante rappelle que M. Pascal Marchon a demandé qu'un inventaire des zones dangereuses soit établi.

Il a été répondu au Conseil général que la commission des routes allait établir un inventaire des endroits dangereux et qu'il proposerait des mesures.

Dans quel délai l'inventaire et les mesures seront communiqués au Conseil général ? »

Mme Bapst indique que la réponse qui lui a été fournie est :

Vu l'importance des questions, M. Dominique Corpataux signale que le Conseil communal va plancher sur les différentes interrogations et qu'il communiquera une réponse lors d'une prochaine séance du fait qu'il dispose d'une année pour répondre.

Mme Bapst déclare que l'année est écoulée.

M. Dominique Corpataux ne veut pas répondre en détail à toutes les questions qui sont posées ici mais une grande partie a déjà été répondue, aussi par écrit. Il lui demande de vérifier ses documents et lui-même regardera quelle question est restée en suspend et il répondra par écrit.

Mais il estime que la plupart des questions posées ont reçu une réponse. Par exemple celle de l'étude des endroits dangereux : un crédit de CHF 30'000.-- était prévu, la commune n'a pas les moyens de la réaliser.

Concernant la dangerosité de la route, il y a des trottoirs surélevés. En matière de sécurité, un trottoir est le moyen maximum en termes de sécurité. Si la plus grande sécurité que l'on puisse prévoir c'est un cheminement piétonnier séparé de la route, ce n'est pas possible au centre du village, et bien c'est un trottoir surélevé tel que présenté avec une largeur réglementaire est ce qui se fait de mieux en matière de sécurité.

Le mouvement Arc-en-ciel, par la voix de M. Roland Schmutz, tient à préciser qu'il n'est pas très satisfait d'une partie des caractéristiques techniques retenues de l'avant-projet. Concrètement, il s'agit de la construction d'un trottoir franchissable à droite en descendant, le long de la propriété Von der Weid. Son opposition à ce trottoir franchissable est motivée

par des motifs de sécurité. Un trottoir infranchissable protégerait mieux les piétons sur ce tronçon car il n'y a pas d'échappatoire possible avec le grand mur de la propriété von der Weid.

En l'occurrence, il propose de laisser la situation telle quelle dans ce secteur, ce qui non seulement améliorera la sécurité mais permettra quelques économies.

A propos du tronçon route de La Sonnaz-Mouton, il admet qu'aucune canalisation ne doit être remplacée ni installée sur toute cette largeur de route car rien n'est prévu dans ce sens.

M. Dominique Corpataux peut confirmer qu'il n'y a pas de canalisation par contre il y a une protection de la canalisation actuelle qui doit être faite à certains endroits. Il y a un montant qui est prévu de ce côté-là. Comme c'est la canalisation de la route, la participation cantonale est relativement importante.

Quant au trottoir, c'est une réflexion qui a eu lieu dans le cadre de la commission des routes. C'est un avant-projet qui va être étudié plus en détails. La commission des routes aura l'occasion de se pencher régulièrement sur l'avancement de ce projet.

M. Frédéric Brülhart déclare que le groupe PDC-Futuro a pris connaissance du message correspondant à la demande de crédit complémentaire pour l'étude du tronçon Valtraloc Mouton – giratoire de la Sonnaz.

Conscient que la réalisation du projet Valtraloc engendre des coûts importants et difficilement supportables pour les finances communales actuelles, le groupe s'inquiète quant aux difficultés que rencontreront les usagés lors de la réalisation de ces travaux. Il se demande entre autre s'il ne serait pas judicieux d'entrevoir la possibilité de réaliser une partie plus importante de la traversée du village et d'éviter le saucissonnage comme prévu.

Le groupe souhaite également soulever le problème de la sécurité. Certaines portions de la route traversant la commune sont réputées pour être dangereuses. Des vitesses élevées et un nombre croissant de véhicules augmentent le risque d'accident de jour en jour. Il pense à l'accès à la station-service et au magasin Denner ainsi que le tronçon carrefour d'Autafond et la porte d'entrée nord du village. Lors de la séance du Conseil général de septembre dernier, il a demandé au Conseil Communal de bien vouloir étudier la possibilité d'installer, même provisoirement, cette porte d'entrée afin de réduire la vitesse des véhicules dans la descente de la Rosière. Sachant qu'un nombre important d'étudiants empruntent cette portion pour se rendre à l'arrêt de bus du Château du Bois, il réitère sa demande auprès du Conseil Communal.

Par conséquent, le groupe PDC-Futuro recommande d'accepter le crédit d'étude complémentaire tel qu'il est présenté.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le crédit complémentaire pour Valtraloc de CHF 36'000.--.

Le crédit de CHF 36'000.-- pour Valtraloc est accepté par 27 oui et 1 non.

4.6 Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissement 2014

Le Président ouvre la discussion générale concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement 2014.

Mme Anne-Lise Meyer souhaite juste confirmer le chiffre des dépenses d'investissement CHF 906'000.--, les recettes CHF 495'853.--, ce qui va également modifier la projection de l'évolution de la dette avec des nouvelles dépenses d'investissement 2014, la déduction des reports, la projection de la dette au 31 décembre 2014 est de CHF 9'077'245.--.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote les budgets de fonctionnement et d'investissement 2014.

Au vote final, les budgets de fonctionnement et d'investissement 2014 sont acceptés à l'unanimité.

4.7 Emprunts souscrits

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport.

Dans son rapport, lu par M. Dominique Stohr, la commission financière rappelle que le contrôle des conditions de taux des emprunts est du ressort de la commission financière.

Le renouvellement de l'emprunt de CHF 3'500'000.-- n'est pas à l'ordre du jour cette année, car il a été renouvelé en décembre 2012 pour une période de 2 ans.

Pour des raisons de trésorerie liées à l'achat du bâtiment de la Banque Raiffeisen, le Conseil communal a procédé à un appel d'offres auprès de 3 établissements de financement pour souscrire un emprunt de CHF 2'000'000.--.

Un emprunt au taux le plus favorable de 1.98% a été contracté pour une période de 10 ans (échéance : 04.09.2023) auprès de la Suva par le biais de la Société Seppey Finance.

La commission financière tient à saluer la démarche suivie dans le cadre de l'appel d'offres afin d'obtenir les meilleurs conditions de prêt.

5. Véhicule des pompiers Approbation du décompte final de l'achat du véhicule

Le Président donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Dominique Stohr déclare que la commission financière constate avec satisfaction que le coût définitif du véhicule pompiers est inférieur de CHF 49'959.25 (soit environ 50%) au crédit voté de CHF 100'000.--, grâce entre autres à la subvention de l'ECAB à la hauteur de 40% du montant total de l'achat, soit CHF 33'360.50. Elle prend note du fait que le montant total dépensé de CHF 50'040.75 sera prélevé de la réserve constituée lors de la fusion des corps de Sarine-Nord (compte bilan 280.5 / montant de la réserve : CHF 70'000.--).

La commission financière propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote ce décompte final qui est accepté à l'unanimité.

6. Route collectrice de la Sonnaz et le giratoire Approbation du décompte définitif pour la construction de la route et du giratoire

Mme Josiane Berset se récusé et quitte la salle.

M. Dominique Corpataux explique que les conventions établies dans le cadre de cet ouvrage n'ont pas été toutes jointes car certains des propriétaires concernés, selon la loi sur la protection des données, n'ont pas souhaité que ces documents soient divulgués.

Le Président donne la parole à la commission financière pour son rapport.

La commission financière soulève l'attention sur le fait que le récapitulatif présenté donne au final uniquement le résultat comparatif entre le coût total effectif de l'ensemble du projet par rapport au coût total budgétisé. De ce récapitulatif, il ressort que le montant dépensé pour l'ensemble de ces 2 objets est supérieur de CHF 20'185.75 (soit environ 1.4%) au coût total budgétisé de CHF 1'472'435.--.

Pour ce qui est des montants à charge de la commune, il s'avère par contre qu'en vertu de la clef de répartition convenue, le décompte final présente un solde positif de CHF 25'403.40 sur l'ensemble de ces 2 objets, la participation de la commune au montant total dépensé s'élevant à CHF 585'736.60.

La commission financière propose au Conseil général d'accepter ces 2 décomptes finaux, tout en précisant qu'elle se tient à disposition pour des informations complémentaires.

M. Jean-Paul Meyer déclare que le mouvement Arc-en-Ciel accepte ce décompte même s'il présente un léger dépassement par rapport aux devis initiaux. Le dépassement est concentré sur le giratoire, le coût de la route étant environ CHF 100'000.-- inférieur au devis initial. Il remarque ainsi que les déclarations des opposants à cette route de la Sonnaz, prédisant des surcoûts importants lors du lancement du référendum, étaient totalement infondées.

Par contre, le mouvement Arc-en-ciel a été surpris de ne pas trouver avec ce décompte la ou les conventions passées avec les propriétaires concernés pour la réalisation du giratoire. Il s'agissait d'une affaire de protection des données selon l'information de ce soir du Conseil communal.

Dernièrement, le Conseil communal avait habitué le Conseil général à plus de transparence et avait transmis, par exemple, la convention avec les sœurs Barras, et ce soir seuls les actes passés avec l'hoirie Lauper et la Banque Raiffeisen ont été transmis bien que le Conseil général se soit prononcé sur ces objets.

Cette transparence est logique puisque ces conventions n'ont pu être passées directement par le Conseil communal grâce à une délégation de compétence octroyée en début de législature par le Conseil général. Cette délégation de compétence ne sert qu'à simplifier l'administration des cas de peu d'importance pour ne pas devoir passer devant le législatif avant la conclusion d'actes mineurs. Cependant, une fois l'affaire conclue, il appartient au Conseil communal de renseigner celui qui lui a délégué la compétence, sur la teneur de la transaction. Sinon le législatif ne va plus déléguer une compétence générale en début de législature ou en y mettant une réserve expresse qu'une copie des transactions effectuées lui soient transmises. En l'occurrence, il s'agit d'une question sur laquelle il reviendra.

Le Président souligne que c'est une nouvelle loi qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011. La loi antérieure permettait aux propriétaires de ne pas soumettre leurs documents.

M. Jean-Paul Meyer rajoute qu'il s'agit de la loi sur l'information qui permet aux administrés de recevoir les informations de l'Etat, des communes.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote ce décompte final qui est accepté à l'unanimité.

Mme Josiane Berset rejoint la séance.

7. Balayeuse

Approbation du décompte définitif pour l'achat de la balayeuse

Le Président donne la parole à la commission financière pour son rapport.

La commission financière constate avec satisfaction que le coût définitif de la balayeuse d'occasion est inférieur de CHF 4'640.-- (soit environ 9.3%) au crédit voté de CHF 50'000.-- et relève que l'achat a été effectué en tenant compte des offres les plus intéressantes et les plus compétitives.

Elle propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, il soumet donc ce décompte final au vote. Le décompte définitif pour l'achat de la balayeuse est accepté à l'unanimité.

8. Adduction d'eau Grands-Esserts

Approbation du décompte définitif pour l'adduction d'eau

M. Frédéric Brülhart se récusé et quitte la salle.

M. Dominique Corpataux souhaite juste préciser que dans ce décompte ne figure pas la subvention de l'ECAB.

Comme le Conseil général le sait, dans le message soumis à l'époque, il y a une subvention de l'ECAB qui a été demandée mais qui n'a pas encore été versée car le montant n'est pas encore bien défini mais il sera conséquent, entre CHF 20'000.-- et 30'000.--. Le Conseil général sera informé en temps utile et comme le solde est positif, le Conseil communal pensait qu'il n'était pas nécessaire de ne pas le présenter ainsi.

Le Président donne la parole à la commission financière pour son rapport.

La commission financière constate avec satisfaction que le coût final des travaux d'adduction d'eau du quartier des Grands-Esserts est inférieur de CHF 23'806.30 (soit environ 9.3%) au crédit voté de CHF 255'000.--.

Elle propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il soumet donc ce décompte final au vote. Le décompte définitif pour l'adduction d'eau Grands-Esserts est accepté à l'unanimité.

M. Frédéric Brülhart rejoint la séance.

9. Chapelle mortuaire

Approbation du décompte définitif du coût des travaux de construction

MM. Frédéric Brülhart, Christophe Zbinden et Gabriel Litzistof se récusent et quittent la salle.

Le Président donne la parole à la commission financière pour son rapport.

La commission financière a pris connaissance avec satisfaction que le décompte final de la chapelle mortuaire présente un solde positif de CHF 52'602.50 par rapport à un budget de CHF 382'000.--. La participation de Belfaux au montant total dépensé de CHF 329'397.50 s'élève à CHF 149'550.65. Par rapport au crédit voté de CHF 161'000.--, l'économie réalisée s'élève à CHF 11'449.35 (soit environ 7,1%).

La commission financière propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il soumet donc ce décompte final au vote. Le décompte définitif du coût des travaux de construction de la chapelle mortuaire est accepté à l'unanimité.

MM. Frédéric Brülhart, Christophe Zbinden et Gabriel Litzistorf rejoignent la séance.

10. Terrains « Lauper »

Approbation du décompte définitif pour l'achat des terrains

Le Président donne la parole à la commission financière pour son rapport.

La commission financière a pris connaissance avec satisfaction que l'achat du terrain « Hoirie Lauper » a finalement coûté CHF 3'983.75 de moins que le crédit voté de CHF 250'000.--.

Elle propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il soumet donc ce décompte final au vote. Le décompte définitif pour l'achat des terrains « Lauper » est accepté à l'unanimité.

11. Panneaux solaires photovoltaïques

Approbation du décompte définitif pour la pose des panneaux solaires

Le Président donne la parole à la commission financière pour son rapport.

La commission financière constate avec satisfaction le décompte final de l'installation solaire photovoltaïque présente un solde positif de CHF 26'656.30 sur un crédit voté de CHF 373'100.-- grâce à la subvention « paratonnerre » de l'ECAB à hauteur de CHF 11'641.75 et à la participation d'ABC Solar à la facture de raccordement du Groupe E à hauteur de CHF 7'989.05.

La commission financière propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il soumet donc ce décompte final au vote. Le décompte définitif pour la pose des panneaux solaires est accepté à l'unanimité.

12. Bâtiment de la banque Raiffeisen

Approbation du décompte définitif pour l'achat du bâtiment

Le Président donne la parole à la commission financière pour son rapport.

La commission financière a pris acte du fait que l'achat du bâtiment de la Banque Raiffeisen a finalement coûté CHF 37'582.-- de plus (soit environ 1,9%) que le crédit voté de CHF 2'000'000.--. Le dépassement du budget est dû aux frais de notaire et aux frais de mutation qui n'avaient pas été pris en compte dans le crédit voté (les droits de mutation ne sont pas restitués lors d'une opération pour besoins propres).

La commission financière propose au Conseil général de voter le crédit complémentaire de CHF 37'582.-- et d'accepter le décompte final.

Mme Anne-Lise Meyer précise que selon la loi, il y a des possibilités pour les communes d'avoir des exonérations. La demande a été faite et le Conseil communal attend la détermination du Canton.

M. Jean-Bernard Schenevey, syndic, indique que cela est aussi valable pour l'achat des terrains « Lauper » ainsi que les terrains achetés à l'Hoirie Barras.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il soumet donc ce décompte final au vote. Le décompte définitif pour l'achat du bâtiment de la banque Raiffeisen est accepté à l'unanimité.

13. Plan financier de la période 2014 – 2018

Le Président donne la parole à la commission financière pour son rapport.

La commission financière constate avec satisfaction que le plan financier a été mis à jour pour une période de 5 ans comme elle l'avait souhaité dans son message du 28 novembre 2012. Elle a pris connaissance du plan financier de la période administrative 2014 – 2018.

La commission financière émet des réserves par rapport au montant cumulé des dettes à l'horizon 2016 car, au regard des prévisions concernant les rentrées fiscales, une hausse du taux d'impôt semble inéluctable. De ce fait, elle demande au Conseil communal de bien reconsidérer chaque investissement avant de le proposer. Elle demande également au Conseil communal de préciser sa stratégie pour éviter d'augmenter les impôts, puisque tel est l'un de ses objectifs.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Christiane Bapst relève à la page 6, la réfection de la route de Lossy, prévue en 2015, et à la page 7, route de Lossy, réfection de la conduite en 2017.

Est-ce que cela signifie qu'on creuse pour la réfection de la route en 2015 et qu'on re-creuse pour la réfection de la conduite en 2017 ? Ce qui signifie deux fois des frais de bûme.

M. Dominique Corpataux répond qu'en fait ce sont des objets liés, le jour où la réfection des conduites est réalisée, la réfection de la route sera également faite. L'épuration sera mis en système séparatif donc c'est un élément important. Les travaux se feront sûrement sur 2 ans et mais comme on est dans le plan financier, les montants sont dispersés sur les années 2017 – 2018. L'objectif de réaliser la réfection de la route de Lossy pourrait amener

le Conseil communal à augmenter les impôts. Se pose donc la question s'il faut le faire ou non puisque l'objectif est de ne pas augmenter les impôts.

La parole n'est plus demandée.

Le Président constate que le Conseil général a pris connaissance de ce rapport et remercie Mme Meyer.

14. Propositions

Le Président rappelle que les membres du Conseil général ont reçu avec la convocation les propositions qui concernent les années 2012-2013.

Il ouvre la discussion.

M. Frédéric Brülhart rappelle qu'il a fait une proposition au Conseil communal concernant la porte d'entrée provisoire sur la route cantonale côté Nord. La proposition manque sur la liste et il souhaite qu'elle soit rajoutée pour la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée.

15. Questions

Le Président rappelle que les membres du Conseil général ont reçu avec la convocation l'état actuel des questions qui concernent les années 2012-2013. Des questions restent encore ouvertes et pour la prochaine séance un état à jour sera transmis.

Il ouvre la discussion.

Mme Christiane Bapst relève que le chemin des Ecoliers est embourbé à la hauteur des travaux de construction des nouveaux bâtiments. Les responsables du chantier pourraient-ils demander aux camionneurs ou chauffeurs de pelles mécaniques de donner un petit coup de nettoyage, de décroter un peu ?

Mme Rose-Marie Probst déclare qu'elle prend note de cette remarque et elle va s'adresser aux responsables du chantier.

La parole n'est plus demandée.

16. Divers

M. Pascal Marchon souhaite parler de la route de contournement de Belfaux. Depuis les années 1960-1970 un projet de contournement de Belfaux est à l'étude. Dans la presse, on a pu lire que le Conseil d'Etat avait mandaté un bureau externe au canton afin d'évaluer tous les projets de contournement de village demandés dans le canton, sauf erreur il y en avait 28.

Cette évaluation a clairement démontré que le contournement de Belfaux est indispensable et même urgent puisqu'il ressort en priorité une par rapport à tous les autres contournements dans le canton.

On a pu lire aussi dans la presse que dans certains villages, qui ont vu leur projet classé moins prioritaire que celui de Belfaux, il y a eu des réactions très engagées des autorités concernées (Guin, Prez, etc) afin de pousser le canton à réaliser quand même les tronçons touchant leurs communes quand bien même l'étude juge qu'ils ne sont pas prioritaires. Comme

on dit que gouverner c'est prévoir, on aimerait connaître l'avis du Conseil communal sur le résultat de cette étude.

- Le Conseil communal a-t-il analysé ce rapport ?
- Le Conseil communal a-t-il entrepris des démarches auprès du canton ?
- Le Conseil communal a-t-il contacté les communes voisines dont les citoyen-n-es sont concerné-es par les difficultés de circulation générées par la traversée de Belfaux ?

M. Dominique Corpataux répond que, en effet, cette étude a été publiée de manière préliminaire, donc l'étude n'est toujours pas terminée. Le Conseil communal a contacté le Service de la mobilité, l'ingénieur cantonal à ce propos ainsi que le Conseiller d'Etat responsable des infrastructures mais au stade actuel, cette étude n'est pas terminée et ces instances ont demandé au Conseil communal d'attendre que l'étude soit publiée de manière officielle pour intervenir. Il est clair que ce n'est pas une réponse satisfaisante. Il semblerait d'ailleurs qu'il y ait d'autres éléments de l'étude qui aient été en mains des députés et que Belfaux ne serait plus en position 1 mais 2 voire 3. Il y a différentes informations qui circulent et pour l'instant le Conseil communal n'a pas eu de rendez-vous avec le Conseiller d'Etat. Par contre, c'est vrai qu'il y a des gens qui se préoccupent de la situation. Il y aura une séance d'information le 12 décembre 2013 avec l'intervention de M. Christian Ducotterd, député, qui est aussi membre de la commission des routes cantonales qui pourra présenter certaines options par rapport à ceci.

M. Frédéric Brülhart souhaite intervenir au nom du bureau du Conseil général. Au vu du nombre de papiers et du fait que les documents se trouvent sur le site internet, le bureau s'est posé la question s'il ne serait pas judicieux de ne plus envoyer forcément les documents sous forme papier à chacun des membres du Conseil mais soit pas voie électronique soit d'informer les membres que ces documents sont à disposition sur le site internet. C'est une question que s'est posé le bureau et c'est une réflexion qu'il aimerait que le Conseil communal fasse afin d'étudier la chose.

M. Jean-Bernard Schenevey, syndic, estime que la remarque est très intéressante. C'est l'occasion, ce soir, de sonder les conseillers généraux. Ils sont les principaux intéressés et ce serait intéressant de savoir s'ils sont prêts à renoncer à ces documents papier.

Il propose au Président de faire un vote consultatif.

Après discussion, le Président relève qu'il n'y a pas d'opposition formelle. Il y a une tendance à dire qu'il faut laisser le libre choix à ceux qui veulent recevoir sur papier, l'autre variante c'est de systématiser l'envoi électronique sauf aux personnes qui n'ont pas d'accès internet.

La variante retenue, suite au vote consultatif, est celle de laisser le choix aux conseillers généraux et un concept leur sera présenté lors de la prochaine séance, ce qui permet une réflexion jusque-là au sein des groupes sur la faisabilité.

Le Président clôt la séance et invite le Conseil communal et tous les membres du Conseil général à partager le verre de l'amitié.

Belfaux, le 14 janvier 2014

Le Président :



Alain Carrupt

La Secrétaire :



Fabienne Aeby

TABLE DES MATIERES

1. Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2013.....	4
2. Informations du Conseil général	5
3. Modifications des statuts de l'association des communes pour le Service social régional ...	9
4. Budgets 2014	10
5. Véhicule des pompiers - Approbation du décompte final de l'achat du véhicule	19
6. Route collectrice de la Sonnaz et le giratoire - Approbation du décompte définitif pour la construction de la route et du giratoire	19
7. Balayeuse - Approbation du décompte définitif pour l'achat de la balayeuse	21
8. Adduction d'eau Grands-Esserts - Approbation du décompte définitif pour l'adduction d'eau.....	21
9. Chapelle mortuaire - Approbation du décompte définitif du coût des travaux de construction	21
10. Terrains « Lauper » - Approbation du décompte définitif pour l'achat des terrains	22
11. Panneaux solaires photovoltaïques - Approbation du décompte définitif pour la pose de panneaux solaires.....	22
12. Bâtiment de la banque Raiffeisen - Approbation du décompte définitif pour l'achat du bâtiment.....	23
13. Plan financier de la période 2014 – 2018.....	23
14. Propositions	24
15. Questions.....	24
16. Divers	24

[illegible]

